

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Février

LA PESTE

Il faut l'avouer, si l'Orient puisqu'on appelle ainsi la péninsule des Balkans, nous cause à cette heure de sérieuses préoccupations que viennent accroître encore les événements dont la Crète est le théâtre, combien plus vives encore sont celles qui nous viennent de l'Extrême-Orient et qui ont motivé la question très opportunément adressée, au Sénat, par M. Peytral au ministre de l'Intérieur, M. Barthou.

L'on ne saurait trop insister sur ce point et, dussent ces mesures être inutiles, ce qu'on ne saurait trop souhaiter, les municipalités de nos principales villes, et notamment celles de nos ports maritimes, ont le devoir absolu d'aviser dès à présent aux précautions à prendre contre l'invasion du terrible fléau dont l'Inde est dévorée.

Il y aurait grand intérêt, par exemple, puisque rien n'est plus facile, à ce qu'on fit dès à présent fabriquer en grande quantité le sérum qui permet de combattre efficacement la peste bubonique.

S'il n'y a que des avantages à prendre toutes les précautions nécessaires, s'il vaut même infiniment mieux les exagérer que les restreindre — et, à cet égard, Marseille donne un excellent exemple, — il ne faut pas non plus, s'exagérer les craintes, si redoutable que soit le mal.

Il n'est pas douteux que les conditions actuelles de l'hygiène générale sont de nature à ne plus permettre un ensemenement aussi facile des germes du fléau.

Autrefois, toutes les grandes épidémies transportées hors de leur pays d'origine trouvaient des conditions similaires à celles de leur patrie. Mais les progrès accomplis dans ces dernières années notamment, ont notablement atténué les causes de développement. L'alimentation, le bien-être, la propreté, les conditions générales, en un mot, de la vie diffèrent considérablement chez nous et chez les peuples de l'Orient. Et la

proportion des Européens et des indigènes attaqués par le fléau dans les pays d'origine (1 Européen environ sur 1,000 indigènes) démontre que, sans atteindre à l'immunité absolue, une atténuation considérable pour l'élément européen résulte des conditions générales de l'hygiène.

L'étude de la peste faite par des spécialistes tels que Haffkins et Yersin a donné lieu à la découverte d'une méthode protectrice analogue à celle des sérums de vaccine qui ont immortalisé le laboratoire Pasteur.

Au point de vue de la peste, on a obtenu des succès plus rapides qu'au sujet du choléra dont la guérison n'est pas absolument assurée.

Malgré l'existence d'un sérum protecteur et l'amélioration des conditions hygiéniques actuelles de l'Europe, il n'en est pas moins vrai que l'introduction de la peste serait de nature à occasionner des ravages considérables et les troubles économiques les plus graves.

On ne peut dire que l'on soit absolument maître de la maladie par les sérums. Et, d'autre part, les microbes de cette affection ont toujours rencontré de petits foyers favorables à leur établissement. Qui pourrait le nier, en présence de l'état de certains de nos villages et même de bien des quartiers de nos plus grandes villes ?

Les représentants du gouvernement français à la conférence, qui s'est ouverte le 10 février à Venise, ne sauraient donc trop insister pour que des mesures ayant un caractère général soient prises par toutes les nations européennes, notamment par la Grande-Bretagne, qui, dans l'intérêt égoïste de son commerce, s'y est toujours montrée si réfractaire, pour empêcher, s'il est possible, le fléau d'étendre ses ravages en dehors des Indes, où ils sont de plus en plus cruels.

Il faut rendre cette justice au gouvernement français qu'il a fait, en ces derniers temps, preuve de la plus louable vigilance. L'opinion ne saurait trop l'encourager à poursuivre dans cette voie. Il y a des cas où

l'intérêt de la santé publique, prime tous les autres. Pour s'en convaincre, il suffit de relire l'histoire des grandes épidémies.

On peut rire de certaines craintes lorsque l'événement ne les justifie pas ; mais, si le malheur veut qu'elles se réalisent, de tels fléaux font verser de telles larmes que ce rire doit peu compter auprès des pouvoirs publics.

*

INFORMATIONS

Le Canal des Deux-Mers

Le groupe parlementaire du canal des Deux-Mers a procédé à la constitution de son bureau, qui est ainsi composé :

MM. Lemerrier, président ; Quintaa, Lélige, vice-présidents ; Bonnat, secrétaire ; Dupuy-Dutemps, questeur.

Le groupe a décidé de réclamer la discussion du rapport Gelliber des Seguin demandant la mise à l'enquête de l'avant-projet.

Affaires d'Orient

La Canée, 10 février.

Les musulmans se sont emparés, de 1,500 fusils déposés dans l'arsenal d'Herakleion. Il y a eu deux tués pendant cette affaire. Ce matin, une autre attaque a eu lieu ; les musulmans voulaient s'emparer des munitions ; ils ont été repoussés.

Constantinople, 10 février.

Les ambassadeurs ont reçu dimanche, un manifeste des Jeunes Turcs revêtu d'un sceau rouge et sous cette inscription « Association ottomane d'union et de progrès, égalité, justice, liberté. »

Ce manifeste est daté du quartier général de l'association à Stamboul. Il déclare que les musulmans ne sont pas associés au mouvement arménien parce qu'ils croyaient que les puissances allaient intervenir, mais ils voient maintenant que les puissances cherchent avant tout à temporiser.

Le manifeste avertit les ambassadeurs et les prie d'informer le gouvernement que les Jeunes Turcs sont décidés à employer les mêmes moyens que les Arméniens, afin d'en finir avec le régime actuel.

suré désormais, il tourna à droite du maître-autel, vers la chapelle de *San-Clemente*.

— Vous êtes en retard, ce matin, signor, lui dit un sacristain occupé à ranger l'autel...

— En effet... je me suis attardé sans songer à l'heure...

— Rassurez-vous, personne n'est encore venu à l'église, et vous avez tout le temps pour vous préparer en attendant votre modèle... J'ai du reste apporté de la sacristie votre chevalet, vos couleurs et votre toile ; vous n'avez donc qu'à vous installer, ajouta le sacristain, en lui désignant ses ustensiles de peintre déposés dans un angle de la chapelle.

— Merci mille fois, répondit l'artiste, qui se hâta d'ouvrir son chevalet, et de préparer sa palette.

Tandis qu'il choisissait soigneusement les tubes de couleurs dont il supposait avoir besoin ; le sacristain s'était rapproché, et regardait attentivement la toile déposée sur le chevalet. Pendant quelques instants il demeura muet ; puis enfin, se décida à rompre le silence :

— Vous allez certainement vous moquer, signor, dit-il... et bien que l'opinion d'un pauvre bonhomme comme moi vous importe peu, je veux quand même vous dire que vous trouvez bien du talent...

— Oh ! Oh ! répondit le jeune homme en riant, je vous suis très reconnaissant, mon ami, de cette opinion — dont j'aurais mauvaise grâce de me moquer — mais je crains bien que vous exagériez un peu... Du talent dites-vous... mais ça n'est pas à mon âge qu'on en peut avoir encore...

— Oui, oui, je sais que je peux me tromper, mais en tout cas... je ne me trompe pas tout seul... et mon opinion est celle d'autres personnes en qui vous aurez

Grave nouvelle

Mercredi une conférence a eu lieu au quai d'Orsay entre MM. Méline, Hanotaux et l'amiral Besnard.

D'après une dépêche reçue de Crète, la flotte grecque s'est présentée devant la Canée pour bombarder l'île.

L'amiral français, par droit d'ancienneté, ayant sous ses ordres toutes les flotilles, fit part à l'amiral grec des conséquences qui pourraient résulter de ce bombardement.

L'amiral grec montra alors à l'amiral français l'ordre du roi Georges de procéder au bombardement.

Il est donc probable qu'en ce moment le canon tonne à La Canée.

La peste

Par décret, les dispositions du décret du 19 janvier sont étendues, dans les ports de la Méditerranée, à toutes les marchandises provenant directement ou indirectement de Bombay, de Kuratchee et des autres ports contaminés de peste.

Dans les ports de l'Océan et de la Manche les marchandises non prohibées par le décret susvisé ne seront admises qu'après désinfection.

Les passagers provenant de port reconnus contaminés de peste, ne pourront entrer en France que par les ports de Paulliac, Saint-Nazaire, le Havre et Dunkerque ; ils ne seront admis à débarquer qu'après qu'ils auront subi une observation fixée à huit jours pour Paulliac et Saint-Nazaire ; à quatre jours pour le Havre et Dunkerque, et que leurs bagages auront été désinfectés.

Marseille, 9 février.

Le paquebot *Yarra* est entré, ce matin, au Frioul ; son chargement comprend 2.500 tonnes de soie, thé, indigo, tabac, saumons d'étain, etc. Il a embarqué 250 tonnes environ à Bombay.

Bombay, 9 février.

Le vice-roi des Indes a désigné Madras comme port de départ des pèlerins de la Mecque ; les habitants de Madras protestent. Un cas de peste s'est déclaré à Madras parmi les Hindous venant de Poona.

Rogers-Pacha exprime l'opinion que la peste augmente au lieu de diminuer.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 36

LE CHATIMENT

D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

SECONDE PARTIE

I

La mère et l'enfant.

Ce matin-là, un soleil merveilleux de clarté, véritable soleil d'Italie, éclairait Venise. Bien qu'il fût encore de bonne heure la journée s'annonçait chaude ; dans l'air pas un souffle et sur le grand canal une vapeur qui s'élevait graduellement, comme une gaze légère à mesure que le soleil montait dans le ciel d'un bleu vif. Tout semblait dormir encore dans la paresseuse cité, lente à s'éveiller. Les gondoles, amarrées au quai des Esclavons, demeuraient immobiles, et le long des palais de marbre, les lazzaroni prolongeaient leur somme, étendus sous leurs couvertures grises qui se confondaient dans la tonalité générale des monuments.

Sur la place Saint-Marc, à peine quelques rares servantes qui se rendaient aux fontaines, pour y chercher l'eau nécessaire au ménage. Seuls à cette heure matinale, les pigeons, les célèbres pigeons de Saint-Marc, régnaient en maîtres sur la place principale et la Piazzetta désertes. Et c'était un gracieux spectacle que celui des charmants oiseaux, s'ébattant en toute sécurité sur les dalles de marbre.

Tout à coup, cependant, il y eut une envolée — comme un sautoir qui peut des gentils volatiles — causée par l'arrivée intempestive d'un jeune homme débouchant sur la place du côté des anciennes procuraties.

Le nouveau venu qui marchait d'un pas allègre, s'arrêta net, en constatant l'émotion qu'il venait de causer parmi les hôtes habituels de la place Saint-Marc.

— Quel maladroît je suis d'effrayer ces gentilles bêtes, fit-il en s'adressant directement un reproche. J'arrive ici en tapant des pieds et en sifflant comme un charretier... Butor va !

Et sans plus tarder, il se mit en devoir de réparer le mal que venait de causer son insouciance. Besogne des plus faciles d'ailleurs, étant donné le côté peu farouche des pigeons de Venise.

Au moyen d'un petit sac plein de maïs azité au-dessus de sa tête, le jeune homme ramena bientôt autour de lui les déserteurs, dont plusieurs — pour lui prouver sans doute leur peu de rancune et l'entière confiance qu'il lui accordait désormais — poussèrent l'indiscrétion jusqu'à se poser, qui sur ses bras, qui sur ses épaules, voire même sur le bétail de peintre qui lui servait de coiffure.

Ces familiarités semblaient amuser fort celui qui en était l'objet ; la demie de neuf heures qui sonna à une horloge voisine mit fin à ce divertissement.

— J'oubliai l'heure ! pourvu que je n'aie pas manqué mon modèle, dit-il tout haut, en éloignant du geste ceux des pigeons qui, plus hardis que les autres, le suivaient dans sa marche.

D'un pas rapide il traversa la place, et entra dans l'église Saint-Marc.

D'un regard il s'assura qu'elle était déserte, et, ras-

peut-être plus confiance qu'en un pauvre diable comme moi...

— L'opinion d'autres personnes ?... Que voulez-vous dire... demanda le jeune homme en interrogeant du regard son interlocuteur...

— Oui, hier, après votre départ, comme je m'apprêtais, ainsi que je le fais chaque jour, à ranger votre chevalet... un homme et une jeune fille qui l'accompagnaient, se sont arrêtés longuement devant votre toile, et je les ai entendus à plusieurs reprises en faire l'éloge. Et je vous assure que tous deux semblaient s'y connaître... autrement que moi !

— A ! s'il en est ainsi, dit le jeune homme avec un rire bien franc, je n'ai plus qu'à m'incliner... et me voir passé d'emblée au même rang que les maîtres dont les chefs-d'œuvre m'entourent...

— Pourquoi vous moquez-vous encore, reprit le brave homme ; je pense, moi, bien simplement, que si votre travail ne vous intéressait pas, comme vous paraissiez vouloir me le faire croire, vous ne mettriez pas une telle persévérance à l'achever...

Le peintre était devenu grave, et c'est les yeux fixés sur la toile déposée devant lui qu'il répondit :

— J'ai tort et vous avez raison, en effet, mon ami. Oui, c'est vrai, je trouve dans ce travail commencé par l'effet du plus grand hasard, un charme que je ne saurais m'expliquer. Et, chose étrange, il me semble qu'une grosse part de ce charme me vient du modèle lui-même, de cette femme, à l'allure noble, qui vient ici chaque matin s'abimer dans une prière si fervente, que tout ce qui l'entoure disparaît pour elle.

(A suivre)

**CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE**

BANQUET

**De l'Association Amicale des anciens
Elèves du lycée Gambetta**

Le banquet annuel des anciens élèves du lycée Gambetta a eu lieu, samedi soir, à l'hôtel du Lion-d'Or.

Voici les discours prononcés à cette occasion par M. Lurguie, président de l'Association, et M. Izenic, inspecteur d'académie.

L'honorable M. Lurguie s'est exprimé en ces termes :

Messieurs et chers Camarades,

Lors de notre dernier banquet, j'adressais nos cordiales félicitations à M. Alexandre Besse de Laromignière, conseiller à la cour de Toulouse, à l'occasion de sa récente nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Aujourd'hui, par un bien triste et trop rapide retour des choses d'ici bas, j'ai le devoir et la douleur de faire entendre nos regrets sur la fin aussi prématurée qu'inattendue de notre excellent camarade.

M. Alexandre Besse de Laromignière, était né à Escamps en 1836 ; il avait passé son enfance et sa première jeunesse à Cahors, où il fit partie pendant plusieurs années de ce jeune et brillant barreau de 1860, dont plusieurs membres, tels que Frézouls, Valet, Lagarde, Charles Roussel, devaient occuper plus tard, comme lui, ou occuper les postes les plus élevés de la magistrature. Il débutait, quelques années après dans les justices de paix de l'Algérie. Notre belle colonie africaine n'était point encore à cette époque ce qu'elle est devenue de nos jours, un prolongement de la mère patrie. Sans doute, les temps héroïques de la conquête étaient passés, mais la pacification n'était point encore faite dans les esprits et dans les cœurs. Le service de la police judiciaire y était particulièrement délicat et périlleux. Le magistrat obligé de parcourir des circonscriptions d'une étendue énorme, au milieu de populations hostiles avait besoin de sang froid et de prudence, non moins que d'audace et de courage. Chaque transport était un véritable voyage d'exploration, où il eut été imprudent de s'engager sans escorte dans un pays encore dépourvu de moyens de communication rapides et suivies.

Laromignière avait un caractère fortement trempé. Il était doué d'un esprit avisé et d'une constitution robuste, lui permettant de braver l'ardeur d'un climat extrême.

Enfin, sa bonne humeur inaltérable et son goût pour les aventures complétaient cet ensemble de qualités physiques et morales qui devaient lui assurer le succès. Il l'obtint en effet, et en 1867 il était appelé comme juge au tribunal de Mostaganem. Il ne tarda pas à obtenir un poste plus important ; à partir de 1872, il fut successivement président à Sétif et à Blida et en 1878 il était placé à la tête d'un des tribunaux les plus importants de la colonie, dans cette belle ville d'Oran où sa situation merveilleuse et les bienfaits d'une paix prolongée avaient dotée, dès lors, d'une population nombreuse et d'une activité commerciale d'une remarquable intensité.

Laromignière aimait l'Algérie comme on aime le pays où l'on est arrivé à la vie d'homme, où l'on a fait les premiers efforts et donné pour la première fois sa mesure, où l'on a lutté et triomphé des obstacles que les plus heureux rencontrent sur leur chemin ; en un mot, où l'on s'est fait sa place au soleil.

Il avait d'ailleurs formé dans cette cité hospitalière, où l'avaient appelé ses fonctions, les liens les plus chers et les plus précieux, et il jouissait avec bonheur des sympathies et de la considération que lui avaient assurées son union, son affabilité et sa haute situation.

Cependant, un moment vint où il fut pris par la nostalgie du pays natal. Il subit sans doute les effets mystérieux de cette sollicitation intime, qui pousse l'homme, lorsqu'il voit arriver le déclin de sa vie à se rapprocher de son berceau. Gambetta était son plus cher ami d'enfance ; il n'eut pas de peine à l'intéresser à son désir. Il était

d'ailleurs de ceux en faveur de qui la recommandation est facile et agréable. En 1882, il était nommé conseiller à la cour de Montpellier, l'année suivante, il passait en la même qualité à la cour de Toulouse. Il ne tarda pas à se créer dans cette grande compagnie judiciaire les plus vives sympathies et la situation la plus honorable. Aussi, pendant les douze années qu'il devait y passer, fut-il très souvent désigné pour présider les sessions de la cour d'assises dans le chef-lieu ou dans les départements du ressort.

Il y a un an à peine, il présidait celle du département de Tarn-et-Garonne et fut appelé à diriger les débats d'une cause retentissante qui se termina par une condamnation capitale. Il ressentit alors les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Au cours de très longs débats, la lucidité de son intelligence et la fermeté de son caractère, ne s'étaient pas un instant démenties mais des signes non équivoques avaient révélé en lui une grande fatigue physique.

La mort l'avait déjà touché de son aile. Après cette laborieuse session, il se rendit, suivant son habitude, dans sa chère retraite d'Escamps, toute pleine du souvenir des siens ; il croyait y trouver dans le calme et le repos le remède souverain contre une lassitude qu'il n'avait pas encore connue. Quelques jours après, il succombait. Cette catastrophe imprévue fut cruellement ressentie par ses collègues et par les nombreux amis que lui avaient valu la loyauté de son caractère et la bonté de son cœur. Notre association qui s'honore de l'avoir compté depuis le premier jour au nombre de ses membres, adresse à sa mémoire l'hommage de ses profonds regrets.

Messieurs, il manque cette année à notre banquet un de nos convives les plus assidus, M. Paul Arnault, qu'un décret du mois de juin dernier a appelé au poste de président du tribunal de Lombez. L'absence de notre aimable camarade nous prive d'une joie ; mais nous trouvons une compensation dans le motif qui l'explique. M. Arnault a fait toute sa carrière au milieu de nous, il est donc superflu de rappeler ses titres à l'avancement si justifié qu'il a obtenu. Ne sait-il pas d'ailleurs en quelle haute estime il est tenu par tous ceux qui ont su l'apprécier.

Je suis particulièrement heureux de me faire dans cette circonstance l'interprète des sentiments affectueux qu'ont éprouvés tous ses camarades lorsqu'ils ont appris qu'il recevait la juste récompense de son mérite et de ses longs services.

Messieurs, depuis notre dernière réunion M. Paul Dufour, lieutenant au 126^e de ligne, a été admis à l'école de guerre après un brillant concours.

M. Abel Combarieu, le distingué préfet de l'Ain, est passé à la préfecture de la Meuse.

M. Ernest Talou, a été nommé inspecteur des enfants assistés de la Seine.

M. Auguste Lurguie a été nommé inspecteur de l'enregistrement dans le département des Hautes-Pyrénées.

M. Costes a vu renouveler pour la troisième fois ses pouvoirs comme maire de Cahors. Plus récemment encore, M. Léon Talou échangeait son siège de député contre un siège de sénateur, enfin, M. Lérès-Gambetta, au moment de prendre sa retraite comme receveur des finances à Paris, recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

J'adresse en votre nom à tous ces camarades nos plus chaleureuses félicitations.

Messieurs, un des présidents d'honneur de notre association, M. Larroumet, disait éloquemment dans une des leçons inaugurales de son cours à la Sorbonne :

« Pour un peuple, en particulier, la tradition nationale c'est la conscience de sa personnalité et de son existence à travers les siècles ; c'est la solidarité des générations entre elles pour la grandeur de la patrie. Certes, chaque génération a le droit de vivre pour elle-même et de rejeter une tutelle sénile qui voudrait la réduire à sacrifier les droits du présent à ceux du passé ; mais elle compromet sa propre existence et se condamne à une servitude autrement redoutable que celle de ses propres erreurs si elle ne fait pas servir le passé au présent. Deux mots fameux résument bien les deux côtés de cette grave question. L'un est d'un poète comique, de Molière : les anciens sont les anciens, et nous som-

mes les gens de maintenant. » L'autre est d'un philosophe, Auguste Comte : « l'humanité se compose de plus de morts que de vivants. »

M. le conseiller d'Etat, Charles Roussel, obéissait à une inspiration de cet ordre lorsqu'il consacrait ses loisirs à la composition d'un travail remarquable qu'il vient de publier sous le titre : *Un Pape Français, Jean XXII*.

Jean XXII, chacun le sait, était un enfant de Cahors ; c'est là sans doute ce qui a motivé le choix de son historien ; c'est aussi le motif de l'intérêt puissant que nous offre cette œuvre si consciencieuse et si réussie, aussi ai-je pensé que je répondrais à votre sentiment et à votre désir en remerciant notre distingué camarade d'avoir ajouté une page brillante à notre histoire locale.

Pendant les dix-huit années de son pontificat, notre illustre compatriote fut engagé dans les plus graves conflits, et c'est merveille de voir dans le récit animé que son historien fait de ces temps troublés, avec quelle énergie ce pape élu à l'âge de 72 ans, luttait contre les entreprises de ses ennemis, notamment des compétiteurs à l'empire, avec quelle adresse il sut tenir en échec cette politique, tour à tour astucieuse et violente, dont les procédés et le but consistaient, suivant le mot de Voltaire, à baisser les pieds du Saint-Père, mais à lui lier les mains.

Au milieu de ces tribulations, Jean XXII pensait souvent à sa ville natale. Il eut même, paraît-il, un moment le projet d'y transporter le siège de la papauté. Il rêvait en tous cas de pouvoir goûter de loin en loin le repos et une diversion aux soucis de la souveraine puissance dans cette résidence chère à son souvenir.

Il y fit construire un château, véritable forteresse dont les vestiges encore debout, nous donnent une idée du goût et des mœurs du temps. Il fit mieux, il fonda l'université de Cahors et la dota assez généreusement pour assurer sa prospérité pendant une durée de plusieurs siècles. Son historien nous trace à ce sujet un tableau charmant de notre vieille cité à cette époque. Nous la voyons ramassée, suivant l'usage du temps, dans une étroite bande de terre, avec ses rues tortueuses, ses constructions amoncelées et sa ceinture de remparts dont le pied baignait dans les eaux de la rivière capricieuse que plus tard devait chanter Marot. C'est dans ce cadre étroit que se pressaient, au milieu d'une population considérable, de nombreux étudiants venus de tous les points de la région pour suivre les leçons de maîtres éminents tels que le savant Cujas. Sans doute, l'étude ne prenait pas tous les moments de cette exubérante jeunesse, semblable à celle de tous les temps, et il n'est pas téméraire d'imaginer que souvent le paisible bourgeois de la vieille cité fut troublé dans son repos par les ébats bruyants de ces turbulents écoliers. Mais il faut penser que ces jeunes gens se livraient plus souvent à des divertissements d'un goût plus relevé — qu'ils jouaient des mystères ou des moralistes, ou quelques-unes de ces farces qui font encore aujourd'hui la joie de nos contemporains, peut-être le cuvier ou le pont aux ânes, peut-être maître Pathelin.

Nos jeunes camarades imitent leurs anciens du XIV^e siècle, bien entendu par leurs bons côtés. Eux aussi, jouent la comédie, mais ils jouent du Molière, même ils le jouent fort bien. Tel est le progrès des temps.

L'étude dont je m'excuse d'avoir donné un résumé si sec et si imparfait, n'est pas seulement un régal pour l'esprit, elle est aussi une œuvre utile car elle nous invite aux plus sérieuses réflexions. Elle nous montre en effet, par les rapprochements qu'elle nous force à faire, que si l'humanité dans son fond ne change guère, et si l'on a pu dire que l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement, les mœurs au cours des âges ont subi avec les conditions de la vie les plus profondes modifications, sous l'influence des penseurs et des savants. Elle nous enseigne que s'il convient d'être juste envers le passé, de lui emprunter même des leçons, il faut aimer le présent et que suivant le conseil de notre grand poète comique, il faut être de son temps.

Messieurs, un autre de nos camarades, M. Rossignol, professeur agrégé d'histoire au lycée de Bordeaux, a bien voulu m'adresser un opuscule qu'il publiait récemment sous ce titre : *le relèvement de la natalité et l'avenir colonial de la France*.

L'hommage qu'il me fait de son œuvre s'adresse sans nul doute à notre association tout entière. J'ai donc cru que je devais vous associer aux remerciements qu'il m'est personnellement si agréable de lui envoyer.

M. Rossignol est un partisan convaincu et fervent de la politique coloniale et trouve dans ses travaux journaliers l'occasion de satisfaire son goût pour les questions de colonisation ; il enseigne en effet la géographie et il donne son enseignement, avec la plus grande distinction, dans cette belle ville de Bordeaux qui est un des centres les plus actifs de notre grand commerce d'exportation. Il est fier comme nous le sommes tous de ce magnifique empire colonial conquis par notre pays, grâce à l'intrepidité et à l'héroïsme de nos explorateurs et de nos soldats ; mais il se préoccupe avec grande raison des moyens de mettre en valeur ces riches contrées et d'en tirer un profit sérieux pour les intérêts et la gloire de la patrie. Cette préoccupation est à cette heure celle de l'opinion publique tout entière ; les écrits des publicistes, les vœux des chambres de commerce et des nombreuses sociétés de géographie ou de colonisation ; enfin dans le domaine des faits, la création récente de l'école coloniale le prouvent avec la dernière évidence.

Cependant M. Rossignol pousse un cri d'alarme. Pour coloniser il faut des hommes, or la population de la France diminue dans une proportion inquiétante par rapport à celle de ses voisins et de ses rivaux. Certes les Français ont aussi bien que tout autre peuple le génie colonisateur, l'histoire du dix-huitième siècle le prouve. Mais alors, observe l'auteur, les familles étaient nombreuses, et c'est à l'esprit d'audace et d'aventure des cadets de l'ancien régime que la France devait le merveilleux domaine colonial que malheureusement elle ne sut pas conserver.

Comment enverrait-elle aujourd'hui un assez grand nombre de ses enfants dans ses possessions d'outre-mer, lorsqu'elle est obligée de se défendre contre l'immigration sur son propre territoire de quatorze cent mille étrangers. Il n'est que temps d'aviser. Il faut à tout prix relever le niveau de la natalité. Là seulement est le salut et sur ce point la conviction de notre camarade est si absolue, qu'il doit certainement considérer comme un palliatif bien insuffisant du mal qu'il signale avec tant de force, la création de cette société qui fut fondée récemment pour encourager et faciliter l'émigration des femmes dans nos colonies.

Es-pérons avec lui que les pouvoirs publics trouveront un moyen pratique de résoudre le problème délicat qu'il a posé avec autant de conscience que de talent, dans son intéressante communication au Congrès des sociétés de géographie tenu à Bordeaux en 1895.

Messieurs, j'aurai, je crois, rempli la tâche que m'impose votre bienveillance, lorsque j'aurai souhaité la bienvenue aux dix-sept adhérents dont nous avons cette année à enregistrer les noms sur nos contrôles. Je les remercie d'avoir apprécié le but élevé de notre œuvre et de nous avoir offert un généreux concours, et je leur donne en retour l'assurance qu'ils trouveront au milieu de nous le plus cordial accueil. Ces adhésions si nombreuses sont le plus précieux encouragement que nous puissions ambitionner. C'est donc avec une confiance plus grande qu'elle ne fut jamais, que j'élève mon verre en l'honneur de l'association et que je bois à sa prospérité.

M. Fournier, le sympathique et distingué proviseur de notre lycée, a dû s'excuser de ne pouvoir assister cette année à notre banquet, en raison d'un deuil récent. Nous lui adressons l'expression de nos vifs regrets et de nos sincères condoléances.

Ce discours est accueilli par une salve d'applaudissements.

M. Izenic succède à M. Lurguie et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

C'est à Monsieur le Proviseur que revient d'ordinaire le dangereux privilège de répondre aux discours si finement littéraires de votre distingué Président. Plus que tout autre, en effet, vivant de la vie de ses élèves, il a qualité pour vous parler, comme il convient, de ce vieux et cher Lycée confié à sa vigilance. Aujourd'hui qu'un deuil récent le retient loin de cette amicale réunion, j'ai le devoir d'arrêter quelques

instants votre attention sur la situation présente et sur ce que nous espérons être l'avenir de ce glorieux établissement.

Le présent ! Je puis en parler en toute sincérité puisque l'absence de M. Fournier me permet de dire, sans que sa modestie ait à rougir de mes paroles, tout le bien que je pense de lui. Grâce à son activité incessante et à son autorité toujours ferme mais bienveillante, paternelle et habilement secondée par l'intelligente collaboration de M. le Surveillant général, grâce aussi au précieux concours de professeurs que vous appréciez de longue date et qui sont les dignes successeurs de M. Périès, ici présent, et de M. Anglarès, dont nous regrettons l'absence, le Lycée a vu s'accroître dans des proportions remarquables l'effectif de sa population scolaire, et tout en maintenant aux élèves les bienfaits d'une discipline librement consentie, a recueilli aux examens de fin d'année des succès qui ont dépassé les prévisions les plus optimistes.

Ce sont là de beaux résultats, dont vous avez lieu d'être satisfaits, et qui nous permettent d'espérer que l'avenir ne sera pas indigne du passé. Ah ! ce passé ! Il en est plus d'un, je le sais, qui le regrette. Ici même, il y a deux ans, vous entendiez l'un de vos compatriotes les plus éloquents verser des larmes émus sur l'âme des vieilles pierres qui s'en vont. Pour moi, je pense que cette âme ne périra point. Certes, il nous est permis de ne pas ajouter foi aux théories des philosophes qui nous disent que l'âme d'un homme peut passer aisément dans le corps d'un autre homme : Mais l'âme d'une pierre ; il nous est possible, sans être suspects d'hérésie, de penser qu'elle peut aller animer une autre pierre. Celles-ci témoins d'un lointain passé et contemporaines des cordeliers, ont vu disparaître bien des méthodes et modifier bien des programmes : il est des choses qu'elles ne reverront pas et que nous ne regrettons point. Elles n'assisteront plus aux peines disciplinaires encore en usage à la fin du siècle dernier et même au commencement de ce siècle, elles n'entendront plus nos collégiens crier de douleur et de colère sous les morsures de la férule dont les maîtres pouvaient impunément user, à condition qu'il n'y eût ni lésion grave, ni fracture d'un membre, car dans ce cas le père de famille était autorisé à ne point payer le prix de la pension. Elles ne reverront pas non plus le pensum, le hideux pensum, dont on peut dire avec raison que, comme les châtimens corporels, au lieu d'amender les enfants il les rendait souvent « *hebetes et bestiales* », idiots et brutes. Ces procédés sont chez nous définitivement abolis. Qui sait même si l'avenir ne verra pas la réalisation du vœu de Montaigne, qui demandait que l'on jonchât les classes de fleurs et que l'on représentât sur leurs murs les portraits de Flora, des Grâces et de l'allégresse ! Il est vrai que votre camarade M. Rodolphe, a oublié dans ses plans ces motifs de décoration.

Si les abus disparaissent, il y a le bien qui subsiste. Des chaires de professeurs s'élèveront souvent des paroles qui retentiront aux oreilles de vos pères et aux vôtres. Dans ces classes nouvelles où l'air et la lumière circulent à profusion, on entendra longtemps encore les accents belliqueux d'Eschyle, les suaves mélodies de Virgile, les spirituelles moqueries d'Horace, les mâles exhortations de Corneille et la courageuse éloquence de Bossuet. Sans doute à ces voix se mêleront plus d'une fois celles des Victor Hugo, des Lamartine, des Michelet et des Sully Prudhomme, mais ceux-ci ne sont-ils pas déjà devenus des classiques, de véritables éducateurs ? C'est que l'esprit de l'Université est fait de respect pour les traditions respectables et d'une foi inébranlable dans le progrès. Aussi éloigné de la routine que de l'utopie et de la chimère, elle a brûlé la vieille bibliothèque de Gargantua qui, de l'aveu même de ce jeune homme, l'avait rendu en quelques années « fou, niais, tout resveux et rassoté », mais parmi la masse des œuvres qui s'amoncellent chaque année dans les magasins des libraires, elle n'accorde le droit de cité qu'à ceux qui renferment le suc le plus pur de la poésie, de la science et de la raison. Voyez même jusqu'où elle a pu sacrifier aux idées du jour. Votre président vient de rappeler que les élèves du Lycée jouent aujourd'hui des comédies de Molière. Ils font d'avantage, Messieurs, ne les avez-vous pas tout récemment applaudis, quand vous les avez vus interpréter avec art sur notre théâtre, une scène d'un drame moderne et se li-

vrer avec conviction aux ébats chorégraphiques d'une farandole ?

Par cette fidélité au passé et ces prudentes concessions au présent, l'Université espère former la génération dont le pays a besoin, c'est-à-dire des hommes à l'esprit éclairé, large et tolérant, capables de s'intéresser aux choses de l'intelligence et de savoir se procurer des distractions saines et de bon aloi, soucieux aussi du bien public, habiles enfin à conseiller le bonhomme Démos, qui depuis Aristophane n'a pas tellement changé et qui, s'il était jadis à Athènes léger, inconstant et volage, nous présente souvent ce même caractère dans ce pays « situé à quelque 48 degrés d'élévation du pôle et à 1100 lieues des Iroquois et des Hurons ». Elle pense aussi qu'elle habituera les jeunes gens que vous lui confiez aux idées de fraternité et de solidarité dont votre association est un touchant exemple, afin que plus tard dans la vie, séparés sans doute eux aussi par les questions d'intérêt ou de vanité, parfois même par le parti pris et les préjugés qui divisent les hommes, ils se rencontrent au moins dans une pensée commune, celle d'un conseil à donner, d'un service à rendre à un ancien camarade du lycée Gambetta.

Laissez moi donc, Messieurs, réunir dans un même toast l'avenir du Lycée et l'avenir de votre Association.

Le banquet se termine par des chansons et la soirée prend fin au milieu des effusions les plus cordiales.

Secours à l'agriculture

Les demandes de secours pour pertes extraordinaires en 1896, arrivent très nombreuses aux ministères de l'intérieur et de l'agriculture.

Comme il n'y a, pour faire face à ces infortunes, qu'un crédit fort limité, il a été décidé que les pétitions d'habitants payant une cote mobilière ou dont la contribution foncière est supérieure à 20 fr., ne pourraient être accueillies.

Pour les pertes d'animaux, les municipalités doivent attester la nature de la maladie et les solliciteurs ne seront dispensés de la production d'un certificat de vétérinaire qu'autant que la résidence de ce dernier se trouverait à plus de huit kilomètres, ou que la perte serait déclarée trop subitement pour réclamer ses soins.

Sauvetage

Lundi, au moment où la crue du Lot atteignait sa plus grande élévation, le bruit se répandit à Cahors que plusieurs personnes surprises par l'inondation, étaient bloquées dans le moulin de Labéraudie.

Aussitôt les sieurs Delmas Auguste et Vertut Julien sautèrent dans un bateau et se dirigèrent vers ledit moulin où ils purent, après bien des efforts, opérer le sauvetage des malheureux qui manquaient de vivres depuis la veille.

Nous ne saurions trop louer la conduite de ces courageux citoyens qui ont déjà plusieurs sauvetages à leur actif.

Acte de Courage

Lundi soir, vers 5 heures, le cheval de M. D..., propriétaire au faubourg Saint-Georges, parcourait, sans conducteur, la rue du Lycée à une allure désordonnée.

Ce que voyant et sans hésiter, le nommé Dégan, camionneur chez M. Cayla, se jeta résolument à la tête de l'animal et put, grâce à son courage, éviter de nombreux accidents, les enfants sortant des écoles à ce moment.

Nous signalons à l'autorité compétente l'excellente conduite de ce courageux citoyen qui n'en est pas à son coup d'essai.

Les houillères du Lot

On travaille très activement à la construction du chemin de fer qui doit relier les mines de charbons du Soulié à celles de Buzac et à la ligne du chemin de fer de Figeac à Aurillac. Dans quelques mois, les houillères du Lot prendront donc une extension plus considérable et le nombre des ouvriers sera doublé.

A la même époque, les machines destinées à la fabrication des briquettes seront probablement mises en mouvement.

C'est donc sans tarder que nous verrons prospérer ces industries qui ne peuvent qu'amener le bien-être dans notre malheureuse contrée ruinée par le phylloxera.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 9 février

AFFAIRE AYGALENQ

Après un brillant réquisitoire de M. le procureur de la République et les non moins brillantes plaidoiries de M^{es} Munin-Bourdin et Pagès du Port, le jury entre dans la salle de ses délibérations et rapporte un quart d'heure après, un verdict négatif sur les quatre questions qui lui sont posées. En conséquence, les époux Aygalenq sont acquittés et mis immédiatement en liberté.

AFFAIRE FLAUJAC. — FAUX ET USAGE DE FAUX

Immédiatement après l'acquiescement des époux Aygalenq, commence l'affaire des époux Flaujac, inculpés de faux et usage de faux.

Défenseur : M^e Pagès du Port.
Ministère public : M. Dufrière, substitut de M. le procureur de la République

Il est procédé à la formation du Jury et donné lecture de l'acte d'accusation qui reproche aux inculpés de nombreux faux commis au préjudice de MM. Quercy, banquier à Gramat ; Bramel-Boudon, banquier à Cahors ; Delpech, banquier à Figeac.

Les époux Flaujac opéraient surtout dans les communautés religieuses où ils plaçaient des articles d'épicerie ; aussi leur reproche-t-on d'avoir apposé sur des valeurs présentées à l'escompte, de nombreuses signatures de supérieures de communautés.

Après lecture de l'acte d'accusation, la suite de cette affaire est renvoyée à mercredi.

Audience du 10 février

Dans l'interrogatoire que lui fait subir M. le président, la femme Flaujac reconnaît tous les faux qui lui sont imputés, mais elle déclare que son mari est resté complètement étranger à ces affaires.

Ce dernier reconnaît avoir présenté quatre valeurs à escompter dans diverses banques, mais il déclare qu'il ne les croyait pas fausses.

Après l'audition des témoins, M. le substitut du procureur de la République appelle dans un réquisitoire très documenté, les sévérités de la loi sur les époux Flaujac, en reconnaissant toutefois que la culpabilité du mari est moins grave que celle de sa femme.

M^e Pagès du Port prononce une brillante plaidoirie en faveur des deux accusés.

Le jury répond négativement aux questions posées en ce qui concerne Flaujac et affirmativement en ce qui concerne sa femme, mais en accordant à cette dernière le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, Flaujac est acquitté et sa femme condamnée à trois ans de prison.

Saint-Daunès

Les élections municipales de la commune de Saint-Daunès ont été annulées par le Conseil d'Etat.

Les électeurs de cette commune sont convoqués pour le 21 février, à l'effet d'élire leur assemblée communale.

Leyme

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 29 janvier 1897, M. Tarius, juge suppléant près le tribunal civil de Figeac, est nommé membre de la commission administrative de surveillance de l'asile d'aliénés de Leyme, en remplacement de M. Séverin.

Gourdon

Un vol de blé a été commis au préjudice du sieur Jauvion, métayer au domaine de Lascombes, près Gourdon.

La justice informe.

Vayrac

Le 2 février, dans la nuit, les nommés Jean Louis Bru et Anna Laval, ont été assaillis, frappés et blessés par un individu qui est resté inconnu.

Les loups

Les loups, à la suite du mauvais temps que nous avons subi la semaine dernière, ont recommencé leurs exploits dans notre contrée. Non contents de dévorer les bêtes à laine, poussés par la faim, ils s'en prennent aux chiens de garde.

Nous apprenons qu'une chasse-battue, qui vient d'être autorisée, aura lieu incessamment sur le territoire des communes de Calès, Carluet, Couzon et Reilhaguet, où ils ont été signalés.

Montredon

Une femme et un enfant de la commune

ont été violemment mordus par un chien présentant tous les caractères de la rage.

La femme a reçu une morsure à la jambe et l'enfant a eu la lèvre supérieure complètement perforée par les dents du chien.

M. le sous-préfet de Figeac a pris les mesures nécessaires pour provoquer l'envoi à l'institut Pasteur des deux personnes mordues qui sont en état d'indigence.

Crime affreux

Capdenac-Gare, 9 février

Un crime vient d'être commis la nuit dernière au quartier de Bonnet, sur la route d'Asprières.

Le nommé Baptiste David a tué de plusieurs coups de hache, le nommé Marty, dit *Figeagol*.

Baptiste David, originaire de Cuzac (Lot), âgé de 44 ans, domicilié depuis quelques temps à Capdenac-Gare, entretenait des relations avec la nommée Marie Laux, veuve Carles ; il avait même promis le mariage à cette dernière, les publications à la mairie étaient faites et le mariage devait se célébrer demain mercredi, à cinq heures du soir.

La nuit dernière, vers une heure du matin, alors que les futurs époux étaient couchés dans le logement de la femme Carles, le nommé Marty, maçon, né à Galgan (Aveyron), ignorant sans doute que David était dans la maison, vint frapper à plusieurs reprises tantôt à la porte, tantôt à la fenêtre pour se faire ouvrir. Ce que voyant, David se leva pour ouvrir et, caché derrière la porte, il asséna sur la tête de son rival plusieurs coups de hache qui occasionnèrent la mort de ce dernier.

La victime a la tête fendue et une épaule presque séparée du tronc.

Quant à l'assassin, il n'a pas l'air d'avoir complètement conscience du crime qu'il a commis et qu'il considère comme la juste punition de Marty.

Après le crime, David est allé se constituer prisonnier.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 11 et 14 février 1897

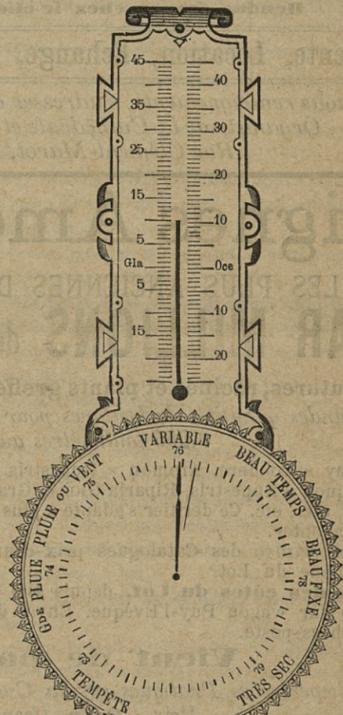
De 3 à 4 heures

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Allegro Militaire | L. Chic. |
| Les Quatre âges de l'Homme | Lachner. |
| Les Feuilles du Matin (Valse) | Strauss. |
| Samson et Dalila (Fantaisie) | St-Saëns. |
| Parisienne (Mazurka) | Michel. |

Causerie de M. Barbier

La Conférence de M. Barbier, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au Lycée Gambetta, sur *l'Avenir de la Poésie*, vient de paraître en une élégante plaquette de 30 pages, in-16 carré, tirée à un petit nombre d'exemplaires. La brochure est mise en vente au prix de 1 fr., payable en timbres ou bons de poste.

Adresser les demandes à l'auteur, M. Barbier, 3 rue de la Liberté, à Cahors.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 7.
Id. maxima de la veille : 12.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Bibliographie

DICTIONNAIRE POPULAIRE de médecine usuelle, d'hygiène publique et privée, illustré de 1.270 figures, publié par le docteur Paul Labarthe, nouvelle édition revue par le docteur de Soyre.

L'éditeur E. Flammarion met en vente en séries à 50 centimes une nouvelle édition du Dictionnaire de *Médecine usuelle*: cette nouvelle édition, complètement refondue, est revue et corrigée par le docteur de Soyre. Voici un extrait de la préface de cet ouvrage :

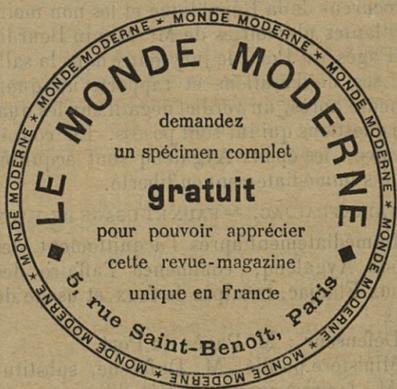
Les travaux de Pasteur et de ses collaborateurs, les recherches de Bouchard et de ses élèves ont tellement modifié nos connaissances sur l'origine, la nature et le traitement des maladies, qu'une révision minutieuse s'imposait. Déjà le docteur Paul Labarthe avait, dans ces dernières années, réuni bien des matériaux en vue de cette correction. Mais la mort est venue l'arrêter en plein travail et ne lui a pas permis de le compléter. Collaborateur de la première heure, ami de la famille, j'ai été chargé par l'éditeur E. Flammarion, de coordonner toutes les notes recueillies par mon bien regretté confrère, et de faire subir au texte de la quatrième édition les transformations indispensables. Toutefois il a été bien convenu que je conserverais au Dictionnaire sa physiologie particulière, que ce serait toujours une œuvre spéciale de vulgarisation, et que tout en y insérant les recherches scientifiques modernes, on simplifierait les explications autant que possible pour les rendre accessibles au grand nombre. Je n'ai eu garde, comme on le verra, d'oublier cette recommandation.

Parmi les articles qu'il nous a fallu refaire presque complètement, nous citerons : Acromégalie, Actinomyose ; Aiguiseurs, Ainhum, Antipyrine, Opération d'Alexander, Baume du Commandeur, Darwinisme, Diphtérie, Grippe ou Influenza, Baume tranquille, Neurasthénie, Peste, Sérothérapie, etc.

D^r de SOYRE.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de l'apparition des

séries, en envoyant un mandat poste de 25 francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris. — Il paraîtra une série à 50 centimes par semaine.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi

gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4th Itinéraire

1^{re} classe 80 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-

Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges, ou *viâ* Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en **48 HEURES** les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiats et les injections.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

CAPSULES de Quinine de Pelletier
INVENTEUR DE LA QUININE
Ces Capsules, inaltérables, de la grosseur d'un pois, ne durcissent pas comme les pilules et s'avèrent plus facilement que les cachets. Elles sont souveraines pour combattre les rhumes, la grippe, l'influenza et en général les accès fébriles qui se manifestent au début de toutes les maladies. Les migraines, névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, la lassitude, le manque d'énergie, le rhumatisme, la goutte, les maux de reins, sont tributaires de cet héroïque médicament.
UNE CAPSULE est plus active qu'un grand verre de quinquina.
Exiger le nom PELLETIER sur chaque Capsule.
Prix moyen : 4 fr. le gr. en 10 Capsules.
Dépôt dans toutes Pharmacies.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté
M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ANNUAIRE OFFICIEL
DU DÉPARTEMENT DU LOT
1897
SE TROUVE : CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS
IMPRIMERIE L. LAYTON, 34, RUE DU LYCÉE
1897